

Le coût de l'éducation en 2014

Évaluation provisoire du compte

- En 2014, la France a consacré 146 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,8 % du PIB.
- La dépense intérieure d'éducation augmente de 2 % par an en euros constants depuis 1980.
- L'État reste le premier financeur de l'éducation (58 %), devant les collectivités territoriales (24 %), dont la part a augmenté de 3 points depuis 2006.
- En 2014, la dépense moyenne pour un élève ou un étudiant est de 8 360 euros. Elle s'élève avec le niveau, allant de 6 120 euros pour un écolier à 11 560 euros pour un étudiant. Depuis 2013, la dépense moyenne par élève du second degré augmente.

Jean-Pierre Dalous
et Aline Landreau-Mascaro,
DEPP-A3

■ En 2014, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la Nation pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 146 milliards d'euros (Md€) (**FIGURE 1**). La DIE se répartit entre le premier degré pour 41,9 Md€ (28,7 %), le second degré pour 57,8 Md€ (39,6 %), l'enseignement supérieur pour 29,2 Md€ (20 %) ; le reste finance la formation continue et extrascolaire¹ à hauteur de 17,1 Md€ (11,7 %). De 1980 à 2006, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, la DIE a crû légèrement plus vite que le PIB (2,2 %). Entre 2006 et 2014, ce taux de croissance est plus lent, de 0,7 % par an, mais la DIE conserve le même écart de 0,1 point par rapport à l'évolution du PIB (0,6 %).

6,8 % du PIB en 2014

En prix constants, la DIE connaît une tendance à la hausse jusqu'en 2010, particulièrement marquée en 2009 (+ 2,9 % par rapport à 2008). Le système éducatif bénéficie, malgré le contexte de crise économique, d'un effort soutenu de la Nation. De 2010 à 2012, conséquence des politiques de maîtrise des dépenses budgétaires, la DIE décroît (- 0,4 % puis - 0,7 %). En 2013 et 2014, elle reprend sa croissance (+ 1,5 % puis + 0,8 %) : les budgets dédiés à l'ensei-

1. L'enseignement extrascolaire comprend notamment les activités des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivre pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).

1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980–2014)

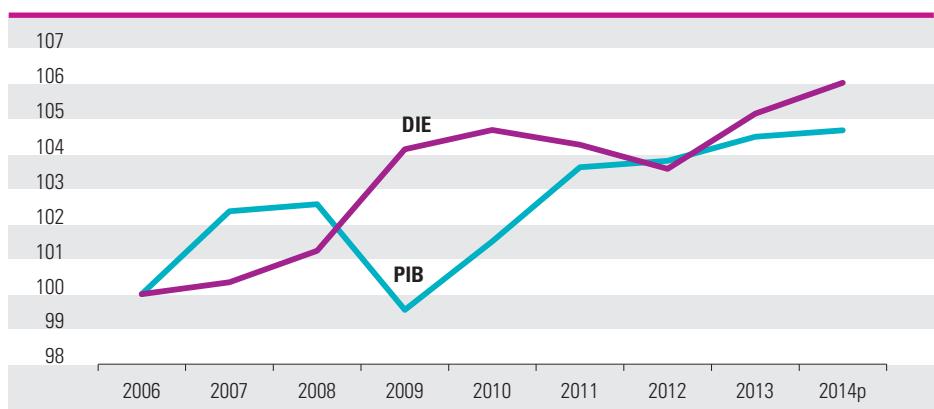
| | DIE en prix courants (milliards d'€) | DIE au prix 2014 (milliards d'€) | Croissance annuelle de la DIE au prix 2014 (%) | Croissance annuelle du PIB au prix 2014 (%) | Part DIE/PIB (%) |
|-------|--|--|--|---|---------------------|
| 1980 | 29,4 | 75,7 | | | 6,50 |
| 1990 | 70,2 | 98,8 | 2,7 ¹ | 2,5 ¹ | 6,63 |
| 2000 | 108,2 | 133,5 | 3,1 ² | 2,1 ² | 7,28 |
| 2006 | 125,3 | 137,7 | 0,5 ³ | 1,8 ³ | 6,76 |
| 2007 | 128,9 | 138,2 | 0,3 | 2,4 | 6,63 |
| 2008 | 133,2 | 139,4 | 0,9 | 0,2 | 6,67 |
| 2009 | 137,1 | 143,4 | 2,9 | - 2,9 | 7,07 |
| 2010 | 139,3 | 144,2 | 0,5 | 2,0 | 6,97 |
| 2011 | 140,1 | 143,6 | - 0,4 | 2,1 | 6,80 |
| 2012 | 140,8 | 142,7 | - 0,7 | 0,2 | 6,75 |
| 2013 | 144,0 | 144,8 | 1,5 | 0,7 | 6,80 |
| 2014p | 146,0 | 146,0 | 0,8 | 0,2 | 6,85 |

p : provisoire.

1. Croissance annuelle moyenne entre 1980 et 1990. **2.** entre 1990 et 2000. **3.** entre 2000 et 2006.
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

2 – Évolution comparée de la DIE et du PIB, base 100 en 2006 (en euros 2014)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

gnement scolaire² augmentent de 2 % en 2013 et de 2,5 % en 2014, l'effort portant notamment sur les dépenses des personnels enseignants et leur formation ainsi que sur les internats de la réussite³.

De son côté, après une hausse importante en 2007, le PIB reste quasiment stable en 2008, puis baisse fortement en 2009 en raison de la crise (- 2,9 % entre 2008 et 2009) (FIGURE 2). Les deux années suivantes font plus que compenser cette baisse avec une remontée de 4,1 %. Ensuite, le PIB progresse plus faiblement (+ 0,4 % en moyenne par an entre 2012 et 2014).

Ainsi, la part de la DIE dans le PIB, résultat de l'interaction de ces deux facteurs, se maintient de 2006 à 2008 aux environs de 6,7 %, pour augmenter

à 7,1 % en 2009 et osciller autour de 6,8 % depuis, avec une légère tendance à la hausse en 2013 et 2014. Notons qu'en 2014, 0,1 point de PIB représente environ 2 milliards d'euros.

Les dépenses d'éducation sont à 75 % des dépenses de personnel

Les trois quarts de la dépense des établissements d'enseignement, soit 91,3 milliards d'euros, sont consacrés à la rémunération des personnels : la moitié pour le personnel enseignant (50,6 %) et près du quart pour le personnel non enseignant (24,1 %) (FIGURE 3). Les autres dépenses sont destinées au fonctionnement (16,9 %) et à l'investissement (8,4 %). Cependant, la répartition varie selon le niveau d'enseignement. Ainsi, la rémunération des personnels non enseignants dans le préélémentaire représente un tiers de la dépense contre un cinquième dans l'élémentaire et le second degré, en raison notamment de la présence des

2. Les budgets consacrés à l'enseignement scolaire correspondent aux programmes de la MIES (mission interministérielle de l'enseignement scolaire).

3. Nouveau programme 408 intitulé « Internats de la réussite » ajouté en 2014 et non reconduit en 2015.

agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles (ATSEM). Dans le supérieur, cette dépense se situe à 30,7 % (y compris pour la recherche universitaire). La part des dépenses de personnel enseignant est, en revanche, plus importante dans le second degré (55,7 %), où les professeurs sont plus nombreux, avec une rémunération supérieure à celle des enseignants du premier degré.

58 % des dépenses financées par l'État, 24 % par les collectivités territoriales

Le financement « initial » de l'éducation (voir p. 4 « SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE ») est assuré en premier lieu par l'État (57,5 %) (FIGURE 4). Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses.

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE. De 2006 à 2014, leur contribution a augmenté de 3 points (passant de 20,7 % en 2006 à 23,7 % en 2014), compensant en grande partie une baisse de la part de l'État (de 61,9 % à 57,5 %). Cette croissance résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré amorcée en 1984 et portant principalement, de 2006 à 2009, sur le transfert progressif aux régions et aux départements de la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE, anciens personnels techniciens, ouvriers et de

4 – Structure du financement initial de la DIE en 2006 et 2014 (en %)

| | 2006 | 2014p |
|--|--------------|--------------|
| État ¹ | 61,9 | 57,5 |
| Collectivités territoriales ² | 20,7 | 23,7 |
| Autres APU (y compris CAF) ³ | 1,9 | 2,5 |
| Ménages | 7,8 | 7,6 |
| Entreprises | 7,7 | 8,7 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

p : provisoire.

1. MENESR + autres ministères + reste du monde.

2. Régions + départements + communes.

3. APU : autres administrations publiques ; la CAF est mentionnée au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

3 – Structure des dépenses des producteurs pour la formation initiale¹ en 2014 (en %) (par nature et niveau d'enseignement)

| | Personnel | dont personnel enseignant | dont personnel non enseignant ² | Autre fonctionnement | Investissement | Total |
|-----------------------|-------------|---------------------------|--|----------------------|----------------|--------------|
| Premier degré | 75,2 | 50,3 | 24,9 | 17,2 | 7,6 | 100,0 |
| - dont préélémentaire | 76,1 | 42,8 | 33,3 | 16,2 | 7,7 | 100,0 |
| - dont élémentaire | 74,6 | 55,1 | 19,5 | 17,8 | 7,6 | 100,0 |
| Second degré | 75,7 | 55,7 | 20,0 | 15,4 | 8,9 | 100,0 |
| Supérieur | 72,0 | 41,3 | 30,7 | 19,3 | 8,7 | 100,0 |
| Total | 74,7 | 50,6 | 24,1 | 16,9 | 8,4 | 100,0 |

1. Hors formation continue et extra scolaire, y compris les services administratifs.

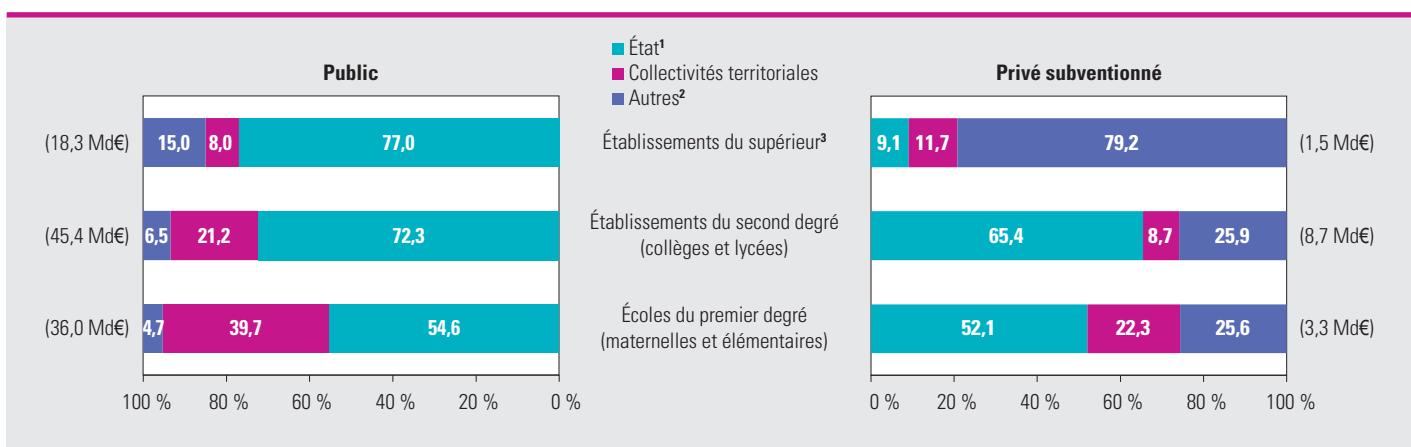
2. L'activité du personnel est privilégiée par rapport à son statut.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

Source : MENESR - DEPP, Compte de l'éducation.

5 – Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2014 (en %)



1. État = MENESR + autres ministères + reste du monde ; 2. Autres = autres administrations + entreprises + ménages ; 3. Établissements du supérieur = universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

service – TOS) et de la part équivalente du forfait d'externat pour le secteur privé sous contrat. Le fonds d'amortage au titre de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré (FARRS) versé par l'État à la hauteur de 123,5 M€ en 2014 est pris en compte dans l'estimation de la DIE 2014. Les comptes des communes, en recettes et en dépenses, ne sont pas encore disponibles pour cette estimation.

Du point de vue du financement des établissements d'enseignement ([voir p.4 « SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE »](#)), les écoles maternelles et élémentaires publiques ont bénéficié de 36 milliards d'euros ([FIGURE 5](#)). La part des collectivités territoriales, principalement les communes, est importante avec 39,7 % mais reste néanmoins inférieure à celle de l'État dont la participation aux ressources des écoles s'élève à 54,6 %. L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 45,4 milliards d'euros dont 72,3 % proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations de personnel. Les collectivités territoriales, régions et départements, y contribuent pour 21,2 %. Outre la rémunération des ATTEE, elles assument la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le poids du financement de l'État est particulièrement important dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics où il représente 77 % de l'ensemble.

Les collèges et lycées privés subven-

tionnés sont financés pour près des deux tiers par l'État (65,4 %) ; il y assure principalement la rémunération des enseignants et un forfait d'externat par élève dépendant du niveau d'enseignement. Les autres financeurs, essentiellement les familles, participent pour plus d'un quart de cette dépense (25,9 %).

8 360 euros en moyenne par an pour un élève ou un étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 360 euros en 2014.

En base 100 en 2006, les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dépense par élève ou étudiant et par grand niveau, fonction de celles des effectifs et de la DIE ([FIGURE 6 p. 4](#)).

Après une baisse de 2006 à 2008, le premier degré voit sa DIE augmenter de façon continue, ayant été relativement protégé de la politique de maîtrise budgétaire. Comme les effectifs ont peu évolué, la dépense par élève croît de 8,1 % sur la période 2006-2014.

Moins épargnée par les suppressions de postes durant cette période, la DIE du second degré connaît une évolution contrastée, progressant légèrement dans le premier cycle (+ 1,7 %) et fluctuant dans le second cycle (- 0,5 %). En 2014, la DIE du second degré revient presque à son niveau de 2006. Dans le premier cycle, après un léger repli jusqu'en 2008, les effectifs augmentent, entraînant une baisse de la dépense par élève continue de 2010 à 2013 (- 2,4 %).

Dans le second cycle, la DIE croît de 2006 à 2009, puis diminue fortement jusqu'en 2013. Dès lors, le recul des effectifs accentue la hausse de la dépense par élève au cours de la première période (+ 8,4 %) puis en atténué la baisse de 2009 à 2013 (- 4,5 %). En 2014, pour le premier comme pour le second cycle, la dépense moyenne par élève du second degré se redresse, la DIE augmentant plus rapidement que le nombre d'élèves. La DIE de l'enseignement supérieur, épargnée par les mesures de réductions de personnels et qui a de plus bénéficié de mesures budgétaires exceptionnelles, augmente fortement entre 2006 et 2014 (+ 16,2 %). Les effectifs, en légère baisse jusqu'en 2008, augmentent rapidement depuis (+ 8,5 %). Ainsi, le coût par étudiant, après une forte hausse de 2006 à 2009 (+ 11 %), suit une tendance à la baisse depuis cinq ans (- 3,5 %). ■

en savoir plus

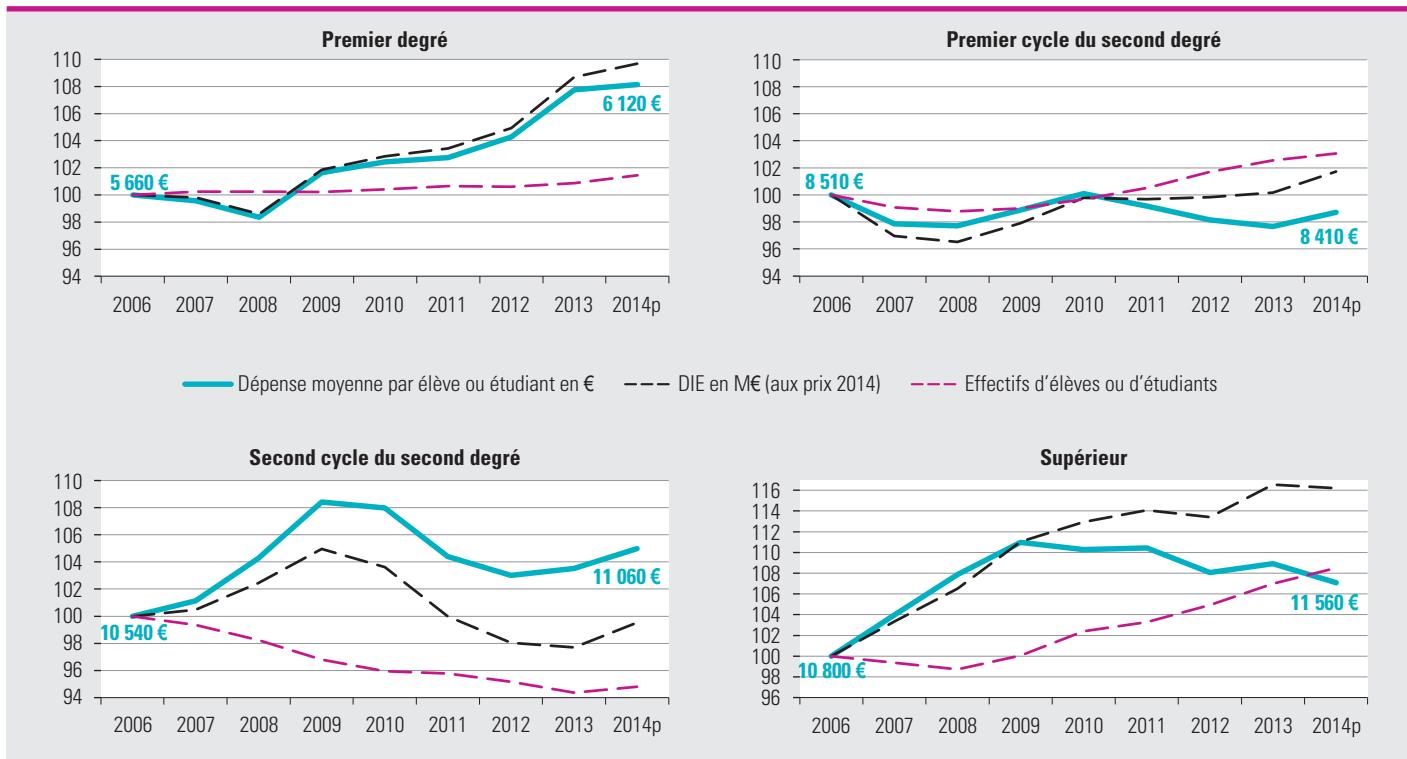
[+ J.-P. Dalous et M. Jeljoul, « Le coût de l'éducation en 2013 – Évaluation provisoire du compte », Note d'information, n° 37, MENESR-DEPP, novembre 2014.](#)

[+ M. Rudolf, « La dépense pour le parcours d'un élève ou d'un étudiant en France et dans l'OCDE en 2011 », Note d'Information, n° 06, MENESR-DEPP, février 2015.](#)

[+ « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », Les dossiers d'Éducation et formations, n° 199, MENESR-DEPP, juin 2011.](#)

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

6 – Évolution comparée de la DIE, des effectifs et de la dépense moyenne par élève ou étudiant, base 100 en 2006 (en euros 2014)



p : provisoire.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le Compte de l'éducation mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Ainsi en 2012 et 2013, la mesure de la formation continue et des dépenses des ménages et des communes a été revue. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale, intégrant notamment Mayotte dans le champ, a été opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la Lof) ont provoqué des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropération jusqu'en 1980. Un document méthodologique publié en juin 2011 (« Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », Les dossiers d'Éducation et formations, n° 199) et accessible en ligne, présente les grands principes du compte de l'éducation (<http://www.education.gouv.fr/cid56921/le-compte-de-l-education.html>).

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : restauration et hébergement, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires.

La dépense des producteurs d'éducation Les producteurs sont les agents économiques qui réalisent les activités du domaine de l'éducation. Il s'agit principalement des écoles, des établissements du second degré, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation d'apprentis (CFA, publics ou privés), etc. Font également partie de ces producteurs les services administratifs de l'éducation nationale et des collectivités

territoriales ainsi que divers organismes d'appui à la politique de l'éducation : Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), Centre national de documentation pédagogique (CNDP), ...

Le financement des établissements d'enseignement

Sont considérés ici les établissements produisant directement un service d'enseignement ou recevant des élèves (hors administration et établissements d'appui).

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la DIE (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires) aux effectifs d'élèves de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n+1$ et un tiers de ceux de l'année scolaire $n/n+1$.

Financement initial et financement final

Il existe des transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses seront affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages seront évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parlera de finisseur final. ■